



CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 12 janvier 2016 - 20 H 30

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ,
Maire de Ferney-Voltaire.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PAILLARD Christophe, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, LEGER Aurélie, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, COMBE Marina, BECHIS Eric, ALLIOD Christian, SABARA Corinne, HALLER Céline, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre, IBRAHIM Siti, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne, TRAN DINH Thao, FRANQUET Christine, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup.

Pouvoirs : Mme UNAL Khadija à M. T'KINT DE ROODENBEKE Etienne
Mme EL JAOUHARI Fadma à Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine
M. MEYLAN François à M. TRAN DINH Thao
Mme VIGLINO Laurence à Mme LEGER Aurélie
M. RIGAUD Didier à Mme FRANQUET Christine.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 novembre 2015.
3. Débat d'orientation budgétaire 2016.
4. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Université pour tous à l'occasion d'une conférence dans le cadre de la Saison Voltaire et du tricentenaire de la mort de Louis XIV.
5. Versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la programmation scolaire 2016 en faveur de l'association Les Musicales de Ferney.
6. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les amis de l'orgue à l'occasion d'un concert dans le cadre de la Saison Voltaire.
7. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'Office de tourisme du Pays de Voltaire.
8. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Compagnie For.
9. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Compagnie Thalie.
10. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'association Il était une fois une marionnette.
11. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Société Musicale.
12. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'association Art This world à l'occasion du Festival de danse « Les Hybrides Hiphopées »
13. Reprise de compétence du SIVOM de la Valserine par la communauté de communes du Pays de Gex.
14. Projet de convention liée au rejet des eaux pluviales et de nappe de l'hôtel F1 dans le réseau public.
15. Adoption du marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux.
16. Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'un système de vidéo protection.
17. Prorogation de la délégation du service animation des 11-17 ans à l'ADSEA par avenant.
18. Questions diverses.
 - Décisions du maire prises en décembre 2015 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).

DELIBERATIONS

Le maire présente ses vœux à l'assemblée.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme UNAL Khadija à M. T'KINT DE ROODENBEKE Etienne, Mme EL JAOUHARI Fadma à Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine, M. MEYLAN François à M. TRAN DINH Thao, Mme VIGLINO Laurence à Mme LEGER Aurélie, M. RIGAUD Didier à Mme FRANQUET Christine), il est procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M.COULON Alexandre est désigné à la majorité des voix pour remplir cette fonction.

Le maire informe l'assemblée qu'il retire le point 12 inscrit à l'ordre du jour ; des éléments complémentaires sont nécessaires pour soumettre le projet de délibération au vote du conseil de février.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 novembre 2015.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

3. Débat d'orientation budgétaire 2016.

Le maire donne la parole au rapporteur Roger VONNER qui présente ses vœux à l'assemblée et précise que, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Depuis l'adoption de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), le rapport présenté par le maire au conseil municipal doit comprendre les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La tenue d'un débat contradictoire constitue une formalité substantielle : la délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le rapporteur remercie les services municipaux pour la lisibilité du document présenté en annexe de la note de synthèse et en préambule il rappelle le contexte dans lequel évoluent les finances communales :

- Une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, soit -3,67 milliards en 2016 après une baisse équivalente en 2015 pour l'ensemble des collectivités territoriales. Ferney-Voltaire devrait subir une nouvelle baisse estimée entre 200 000€ et 250 000€ en 2016. Par prudence une ligne budgétaire de 850 000€ sera inscrite au BP 2016. Entre 2012 et 2016, c'est une diminution de DGF annuelle de 550 000€ environ pour la commune (rappels : DGF 2015 de 1 110 000€, DGF 2014 de 1 320 000€, DGF 2013 de 1 400 000€, DGF 2012 de 1 415 000€).
- L'amplification de la péréquation des communes et des établissements intercommunaux. A cet égard le fonds national des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) passera au niveau national de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016. La contribution de la ville, qui s'élevait à 7 177€ en 2012, 40 746€ en 2013, 91 403€ en 2014, 124 558€ en 2015, devrait subir à nouveau une forte augmentation en 2016 pour s'établir aux alentours de 165 000€. Une ligne budgétaire de 165 000€ sera ainsi inscrite au BP 2016 dans l'attente de connaître le montant définitif du FPIC 2016. Il est également rappelé que l'autre dispositif de péréquation, le FNGIR, s'est traduit par un prélèvement de près de 980 000€ en 2015 sur le budget de la ville. Son montant devrait rester stable en 2016 (prévision budgétaire : 980 000€).
- Une revalorisation des valeurs locatives, qui servent de base aux impôts locaux, de 1% devait être inscrite dans la loi de finances 2016, soit en peu plus qu'en 2015 (0,9%). Néanmoins, dans l'attente de connaître les bases d'imposition prévisionnelles de 2016, le budget 2016 reprendra les montants de 2015.
- Comme en 2015, la commune ne bénéficiera plus de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2016 (pour mémoire, 65 000€ perçus en 2014). Dans l'attente de connaître le montant des allocations

compensatrices et autres dotations de compensation versées par l'Etat, les crédits inscrits en 2015 seront reconduits en 2016, à l'exception de la compensation des pertes de bases de cotisation économique territoriale dont la préfecture a précisé qu'elle s'élèverait en 2016 à 141 451€ pour Ferney-Voltaire.

Section de fonctionnement :

Les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement 2016 seraient les suivantes (attention : le « réalisé 2015 » repose sur des chiffres provisoires):

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016</u>					
		Budget 2015	réalisé 2015	Projection BP 2016	en % / BP 2015
11	Charges à caractère général	2 900 600	2 900 000	2 850 000	-2%
12	Charges de personnel	5 824 500	5 765 462	6 050 000	4%
14	Atténuations de produits	1 115 000	1 105 000	1 160 000	4%
65	Autres charges gestion courante	3 641 300	3 565 000	3 840 000	5%
66	Charges financières (avec ICNE en 2015)	317 000	174 215	277 000	-13%
67	Charges exceptionnelles	40 000	33 654	7 000	-83%
	Divers (virement invest et op d'ordre)	3 615 556	843 887	3 259 747	-10%
	Total des dépenses	17 453 956	14 387 218	17 443 747	0%
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016</u>					
		Budget 2015	réalisé 2015	Projection BP 2016	en % / BP 2015
2	Excédent antérieur	1 166 560	1 166 560	1 552 647	33%
13	Atténuations de charges	233 004	280 000	225 000	-3%
70	Vente de produits	1 115 700	1 207 186	1 200 000	8%
73	Impôts et taxes	7 531 383	7 914 095	7 700 000	2%
74	Dotations - subventions	5 120 279	4 949 110	4 675 000	-9%
75	Autres produits de gestion courante	471 500	499 884	260 000	-45%
76	Produits financiers	30	19	100	233%
77	Produits exceptionnels	1 800 500	1 746 498	1 815 000	1%
42	Opérations d'ordre	15 000	13 837	16 000	7%
	Total des recettes	17 453 956	17 777 189	17 443 747	0%

Commentaires sur les dépenses de fonctionnement:

- **chapitre 011 – charges à caractère général:** par rapport à 2015, la plupart des postes budgétaires seront stables. Néanmoins quelques articles comptables devraient être impactés à la baisse (1) ou à la hausse (2):

(1) A la baisse : la mise en place de la cuisine centrale intercommunale par le SIVOM de l'Est gessien va provoquer un important transfert de charges du chapitre 011 au chapitre 65. Ainsi l'article 611 (contrats de prestations de services) devrait passer de 200 000€ en 2015 à 60 000€ en 2016. Les frais de portage de 32 500€ payés en 2015 à l'établissement public foncier (EPF) de l'Ain devraient passer à zéro avec la signature du transfert des biens de la Poterie à la société publique locale Territoire d'Innovation (cf. délibération du 3 novembre 2015). L'article 6226 « honoraires » verra son montant diminuer.

(2) A la hausse : une enveloppe budgétaire de l'ordre de 8 000€ sera à prévoir pour le fonctionnement du conseil municipal des jeunes, notamment pour financer un voyage en rapport avec leur apprentissage de la citoyenneté. Les articles comptables des dépenses de communication (articles 6237 et 6238) pourraient connaître une augmentation pour la mise en place d'un agenda des événements (supplément de 15 000€ environ) ainsi que pour une opération autour de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, laquelle fera l'objet d'une provision globale de 30 000 à

40 000€. La mise en place du contrat de ville débouchera sur des actions dont certaines seront financées par la commune (10 000€ environ).

Globalement, le chapitre 011 consacré aux charges à caractère général devrait connaître une légère baisse.

- chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : la masse salariale sera tout d'abord impactée par des décisions prises au plan national. L'obligation de mise en place courant 2016 d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ne pourra, compte tenu de la règle du maintien des droits acquis, comporter d'effet totalement neutre. La hausse de certaines cotisations sociales au 1^{er}/01/2016 aura un impact mais d'ampleur limitée : + 0,12% pour l'IRCANTEC, + 0,10% pour la CNRACL, + 0,10% pour la « vieillesse », + 0,4% pour la garantie maintien de salaire, augmentation possible du taux accident du travail.

Malgré la volonté affichée de maîtriser la masse salariale, Ferney-Voltaire prend de l'ampleur, sa population augmente, de même que les besoins de cette dernière, ce qui obligera vraisemblablement la ville à procéder à certaines créations de postes, en sus des deux services civiques prévus dans le cadre du contrat de ville (quote-part communale estimée à 3 000€). Il sera proposé une enveloppe nouvelle de 120 000€ environ toutes charges comprises, correspondant à la création de deux à trois postes. A cette somme doit s'ajouter la prise en compte des évolutions de carrière des agents par le biais des avancements d'échelons et de grade (130 000€ au titre du glissement vieillesse technicité et de la hausse de certains taux). Malgré cela, la progression de la masse salariale devrait être contenue à + 4%.

- chapitre 014 – atténuations de produits: ce chapitre concerne les prélèvements divers à la charge de la ville. Ceux entrant dans les dispositifs de péréquation (FPIC surtout) seront en hausse par rapport à 2015 (voir supra : 165 000€ en 2016 contre 125 000€ en 2015). Si la commune a pu échapper de justesse en 2015 à son premier prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), pour insuffisance de logements sociaux au regard du quota légal, elle devrait s'en acquitter pour la première fois en 2016. La commune compte 23% de logements locatifs sociaux, il lui manque actuellement 80 logements pour atteindre le quota de 25%. Le prélèvement 2016, qui viendra s'opérer à l'article 739115 du budget, ne devrait pas dépasser les 10 000€.

Le maire précise que Ferney-Voltaire n'est pas véritablement en situation de carence mais il rappelle que les communes qui n'ont pas atteint les 25% de logements sociaux sont sanctionnées par une amende. Le préfet de l'Ain a enjoint la Ville de construire 30% de logements sociaux, ce qui figure dans les permis de construire quand le PLU 2014 l'autorise. Six communes sont dans cette situation de rattrapage de constructions de logements sociaux. Le maire précise que le volume de recours contentieux contre des permis de construire est très élevé à Ferney-Voltaire, ce qui empêche constitue un frein à la construction de logements sociaux.

- chapitre 65 – autres charges de gestion courante: ce chapitre sera encore marqué par un budget significatif consacré aux dépenses de remboursement aux propriétaires des travaux d'insonorisation : 1 720 000€ seront inscrits à ce titre en 2016, année qui marquera la fin du programme. Le montant de la participation communale au SIVOM de l'Est gessien devrait augmenter de manière substantielle compte tenu du transfert de charges liées à la fourniture des repas par la cuisine centrale intercommunale. De 800 000€ en 2015, la participation de la ville au SIVOM devrait atteindre 1 000 000€ en 2016. En effet, la contribution « historique » au SIVOM devrait rester stable à 800 000€ environ ; en revanche, la fourniture des repas par la cuisine centrale intercommunale est estimée en 2016 à 200 000€ pour la commune de Ferney-Voltaire, eu égard à l'augmentation de 30% environ du coût de revient par repas. Les autres postes de dépenses seront stables (subventions aux associations – enveloppe prévisionnelle de 640 000€, subvention d'équilibre au CCAS de 25 000€) ou augmenteront faiblement (notamment la contribution habituelle au SDIS – Service départemental d'incendie et de secours).

Le maire précise qu'au 22 octobre 2016, le programme d'insonorisation sera terminé, de même que le système financier mis en place (remboursement aux propriétaires des travaux d'insonorisation via un portage de la mairie). Il relève que dans de nombreuses collectivités, les associations voient leurs subventions baisser de 10% en moyenne, même si leur activité est essentielle pour la population. La commune a choisi de faire cet effort financier et sera vigilante quant à l'utilisation des fonds.

- chapitre 66 – charges financières : le remboursement des intérêts de la dette sera en diminution pour atteindre 275 000€.

- **chapitre 67 – charges exceptionnelles**: ce chapitre sera en forte diminution du fait de l'absence de frais divers à l'EPF de l'Ain (impôts et assurance) en 2016. Il passera de 40 000 à 7 000€.

- **divers – chapitres 042 (amortissements), 022 (dépenses imprévues), 023 (virement à la section d'investissement) et 68 (provisions pour risques)**: le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 900 000€ environ, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement avoisinera comme les années précédentes les 150 000€, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est actuellement estimé à environ 2 200 000 euros, les dotations aux provisions pour risques s'élèveront à 10 000€.

Commentaires sur les recettes de fonctionnement:

- **chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté**: l'excédent reporté de 2015 est actuellement estimé à environ 1 550 000€.

- **chapitre 013 – atténuations de charges**: la commune table sur 150 000€ de remboursements sur rémunération du personnel (remboursements d'assurance des agents en arrêt maladie, remboursements du centre de gestion dans le cadre des décharges syndicales, remboursements du SIVOM dans le cadre de la mise à disposition d'un agent pour assurer le portage des repas) et 75 000€ au titre de la participation des agents aux chèques déjeuner.

- **chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses** : il s'agit des prestations facturées par la ville (restauration scolaire, accueil de loisirs, entrées piscine, inscriptions au conservatoire...). Une hausse des recettes de l'ordre de 8% est envisagée au budget 2016 par rapport au budget primitif 2015 pour atteindre 1 200 000€, ce qui correspondra peu ou prou aux produits perçus en 2015 sur ce chapitre.

- **chapitre 73 – impôts et taxes** : aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue en 2015. La commune table sur une évolution du produit des impôts locaux de 1% liée à l'évolution des bases d'imposition. Néanmoins, dans l'attente de la notification des bases d'imposition 2016, la commune doit reprendre les prévisions fiscales de 2015. Une prospective prudente sera respectée en 2016 sur les droits de mutation même si le second trimestre 2015 a révélé une légère reprise des transactions immobilières à Ferney-Voltaire. Une nouvelle imputation budgétaire validée par la trésorerie de Ferney-Voltaire permettra d'affecter la totalité de l'attribution de compensation versée par la CCPG dans le cadre de la zone d'intérêt communautaire Ferney-Genève Innovation, au chapitre 73 comme suit : 171 796€ de CFE à l'article 73111 et 290 424€ de Tascom à l'article 73113.

- **chapitre 74 – dotations, subventions et participations**: la compensation financière genevoise sera en légère augmentation pour la commune en 2016. Son montant atteindra 3 271 475€ contre 3 214 745€ en 2015 (+ 56 730€). Le maire précise que la commune a perdu en 2014, 117 frontaliers mais qu'elle en a ensuite regagné 117 en 2015. La ville est donc dépendante de la situation économique genevoise. De plus, la répartition département-communes est passée de 40-60 à 45-55. Les 5% vont être redistribués aux communautés de communes des zones frontalières (Bellegarde et Pays de Gex) pour mieux soutenir financièrement leurs projets structurants.

Le montant des dotations de l'Etat sera anticipé à la baisse (-250 000€ de DGF) malgré l'annonce d'une nouvelle augmentation de la population légale au 1^{er} janvier 2016 : 9456 habitants contre 9053 habitants au 1^{er} janvier 2015. La commune pourra compter en 2016 sur une compensation des pertes de bases de cotisation économique territoriale à hauteur de 141 451€.

Le Département de l'Ain a annoncé la fin au 1^{er} janvier 2016 de l'aide départementale à l'accueil de loisirs. Pour Ferney-Voltaire, cela représentait une aide financière annuelle un peu supérieure à 10 000€.

Les subventions culturelles versées par nos partenaires seront en principe globalement maintenues : 75 000€ de la communauté de communes du Pays de Gex pour la Saison Voltaire, 40 000€ du Département pour la Saison Voltaire, 18 000€ + 5 000€ du Département et 15 000€ de la Région pour la Fête à Voltaire/Festival des Lumières, environ 36 000€ du Département pour l'enseignement artistique (conservatoire de musique et de danse), 8 000€ de la Région pour la manifestation Livres en Lumières.

Le chapitre 74 sera diminué des 171 796€ de CFE reversés par la CCPG, lesquels sont ré-imputés au chapitre 73.

- **chapitre 75 – autres produits de gestion courante**: essentiellement les revenus des immeubles. Ces revenus seront en forte baisse du fait du transfert des locaux commerciaux de la Poterie à la SPL Territoire d'Innovation. Le chapitre devrait passer de 420 000€ à 260 000€.

- **chapitre 76 – produits financiers:** rien à signaler.

- **chapitre 77 – produits exceptionnels:** les remboursements des travaux d'insonorisation par l'aéroport seront équivalents aux dépenses avancées par la ville, soit de l'ordre de 1 745 000€ (remboursements des travaux et des honoraires de l'expert acousticien). Dans les produits exceptionnels seront également inscrits les remboursements par la SPL Territoire d'Innovation des frais de portage et des frais non stockés dans le cadre du portage foncier par l'EPF de l'Ain des parcelles de La Poterie cadastrées AN140 et AN153.

- **chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections:** 16 000€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections.

Section d'investissement

En termes de recettes à inscrire en section d'investissement, la ville pourra compter en 2016 sur :

- Le virement de crédits de la section de fonctionnement. A ce jour, le montant du virement de recettes entre les 2 sections est estimé à près de 2 200 000 euros
- les recettes « historiques » de la section d'investissement : fonds de compensation de la TVA estimé à 800 000€ environ, taxe d'aménagement en cours de calcul mais dont le montant ne devrait pas être très élevé en 2016.
- Des subventions d'équipement notifiées pour les opérations suivantes : 62 500€ de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école Florian, 150 000€ de subvention départementale pour l'extension de l'école maternelle Florian (montant CFG).
- des dotations aux amortissements d'un montant total de 900 000€.
- Le remboursement par la SPL Territoire d'Innovation du montant de la première annuité versée par la ville à l'EPF de l'Ain dans le cadre du portage foncier des parcelles de La Poterie cadastrée AN140 et AN153 : 296 395€.
- La cession à la SPL Territoire d'Innovation des parcelles AN47, AN33 et AN34 pour un montant compris entre 600 000 et 650 000€.
- l'affectation du résultat (= couverture du déficit de la section d'investissement n-1 par l'excédent de la section de fonctionnement n-1) actuellement estimée à près de 1 850 000 euros environ. Cette affectation donne lieu à l'émission d'un titre de recette à l'article 1068.

A partir des bases de recettes susmentionnées, la section d'investissement 2016 devrait s'élever à près de 7 000 000 €, avant recours à l'emprunt.

Parmi les dépenses obligatoires, il conviendra d'inscrire :

- le déficit antérieur de la section d'investissement (actuellement estimé à près de 1 850 000 euros) ;
- 998 000€ pour le remboursement du capital des emprunts (article 1641) + 7 000€ de cautionnements ;
- 16 000€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040).

Une fois inscrites ces dépenses obligatoires, la ville respectera les autorisations de programmes votées par le conseil municipal concernant l'opération d'extension de l'école maternelle Florian et le projet de construction d'une médiathèque, avec l'inscription des crédits de paiement en 2016 :

- extension de l'école maternelle Florian – opération 32 du budget : 1 860 000€ environ, essentiellement pour les travaux ;
- projet de construction d'une médiathèque – opération 67 du budget: 136 000€ environ pour les études.

Le montant des investissements 2016 financés sur fonds propres est actuellement estimé à 4 000 000€. Les arbitrages budgétaires seront faits en janvier / février par l'Exécutif municipal mais, d'ores et déjà, ont été jugées prioritaires, en sus des investissements dits « courants » et ceux s'inscrivant dans les autorisations de programme existantes, les actions suivantes :

- parachèvement de l'aménagement du Parc de La Tire – opération 30 du budget;
- études de programmation du futur centre technique municipal – opération 47 du budget ;
- mise en place de la vidéo protection ;
- projet de création d'un parking du château : 100 000€ environ pour les acquisitions foncières et les études.

A l'heure actuelle la ville n'envisage pas d'inscrire de ligne d'emprunt en 2016, sauf si des opportunités d'acquisitions foncières dépassent sa capacité de financement sur fonds propres. Quoiqu'il en soit, la commune n'aura recours à l'emprunt que si sa situation bilancielle l'exige.

Roger VONNER conclut sa présentation en estimant que le budget présenté est prudent, mesuré, en phase avec l'augmentation démographique et la nécessité de rendre les services dont la population a besoin. Le choix de ne pas augmenter la pression fiscale en 2016 est une « volonté sincère de respecter les contribuables dans le souci d'une gestion ambitieuse mais attentive, proactive et vigilante, surtout dans le cadre de la réforme de la DGF annoncée par le gouvernement ». Roger VONNER déclare que ces orientations budgétaires respectent également en termes d'investissements les ambitions politiques de la municipalité, au service du citoyen. « Des études seront lancées pour la réalisation de nos grands programmes, de grands chantiers sont en cours et/ou en phase d'achèvement. Nous saurons mener à bien tous les projets que nous avons défendus à travers notre programme électoral. Des précisions seront apportées lors du conseil municipal du mois de mars (présentation du budget primitif) ».

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui intervient au nom de Didier RIGAUD, absent excusé, et elle lit son intervention à l'assemblée :

« Chers collègues,

Je regrette de ne pouvoir me rendre au prochain conseil municipal pour des raisons professionnelles et vous voudrez bien accepter mes excuses pour cette absence aux débats, en particulier celui relatif aux orientations budgétaires. Ceci est évidemment d'autant plus regrettable que les horaires imposés pour les commissions FEL ne permettent pas non plus l'expression démocratique de tous les élus ainsi que le récapitulatif en infra le démontre.

J'aimerais remercier les services pour le format de présentation encore amélioré pour comprendre les dépenses et recettes ainsi que des ratios de gestion. L'analyse nous montre une maîtrise continue des dépenses par rapport aux recettes, dont certaines sont en hausse en dépit de la baisse de DGF. C'est ainsi que l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) de la ville reste stable aux alentours de 2 M€ jusqu'en 2015 et l'épargne brute estimée ensuite à 1,2 M€ par an, compte tenu des hypothèses très prudentes envisagées par l'exécutif : il me semble en effet que nous aurions pu prendre en compte l'augmentation attendue de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti des logements nouveaux ainsi que la CFG correspondante, Ferney étant un pôle d'attraction privilégié pour les frontaliers travaillant à Genève.

Cette projection pluriannuelle que le précédent exécutif et la commission finances avaient mis en place dès l'élaboration du budget 2009 afin de phaser ses réalisations de mandature est maintenant une obligation imposée par la loi NOTRe depuis le 7 août 2015 : nous nous en félicitons pour la transparence des débats.

Le financement projeté est de : 24,5 M€ (capacité d'investissement 2015-2020) + 6,5 M€ emprunts pour maintenir un endettement constant = 31,0M€
 Pour des projets à financer à hauteur de 30,5 M€ (liste des projets) : ceci inclus 3,4 M€ pour une médiathèque et 6,1 M€ pour un nouveau CTM.

Chacun comprendra qu'une Maison des Cultures programmée pour 18 M€ (et déjà financée pour 2 M€ d'études) était parfaitement finançable avec un endettement moyen par habitant certes supérieur pendant un temps mais tout à fait raisonnable par rapport à la taille de la ville et aux ambitions culturelles et de « vivre ensemble » encore affirmée lors de la cérémonie des vœux de notre ville.

Le différentiel est le suivant :

+ 30,5 M€ (liste des projets)
 + 3,4 M€ Médiathèque
 + 18,0 M€ Maison des Cultures (voir autorisation de programme votée le 4 mars 2014)
 – 2,0 M€ Maison des Cultures déjà financés à perte
 = 43,1 M€

Soit 12 M€ de différence avec trois options de financement :

- FCTVA plus importants générés par la MDC : 15,5% du différentiel entre 16 M€ et 3,4 M€ TTC (12,6€) soit 2,0 M€ deux ans plus tard.
- Cession de terrain telle qu'envisagée pour 3 M€ lors de l'autorisation de programme votée le 4 mars 2014.
- Ligne de crédit acquise auprès des banques dès avril 2013 pour un emprunt d'un montant maximum de 2x5= 10 M€.

Les choix ont été autres et nous ne pouvons que regretter l'impasse totale devant laquelle se situent les cinémas à Ferney aujourd'hui et bien sûr l'arrêt total d'un projet qui devait être disponible à la fin

2016 pour une médiathèque et un auditorium conçu également comme espace de restitution pour le Conservatoire.

Vous souhaitant de fructueux débats et avec mes vœux renouvelés pour cette année en espérant plus d'ouverture aux commissions à une minorité qui représente la moitié des Ferneysiens moins 19 personnes.

Cordialement, Didier Rigaud

PS : Résumé des présences aux commissions FEL :

Décembre (12h30 – 15h15) : trois adjoints, aucun conseiller

Novembre (12h30 – 15h15) : trois adjoints, une conseillère

Octobre (12h30 – 14h30) : un adjoint, une conseillère

Septembre (12h30 – 14h00) : deux adjoints, aucun conseiller »

Le maire conteste l'analyse de Didier RIGAUD et en veut d'abord pour preuve que l'augmentation du produit fiscal n'a pas eu lieu : la CFG est à l'arrêt et même menacée, le nombre de logements à livrer n'est pas celui initialement attendu, l'Etat modifie les règles fiscales à la baisse pour les collectivités. Cette situation à laquelle s'ajoute la réforme de la DGF mettent en péril le budget ferneysien. Il n'y a pas de recettes certaines jusqu'en 2020. Il estime que « les chiffres concernant la compensation, les taxes et le nombre de logements annoncés par Didier RIGAUD, sont faux ». Par ailleurs, le financement projeté par Didier RIGAUD est de 31 M€ alors qu'il faut prendre en compte les dépenses courantes d'investissements de la ville qui atteignent *a minima* les 1 M€ par an, auxquelles s'ajoute le financement du CTM et de la médiathèque. Dans cette hypothèse, la ville aurait été privée de la possibilité de construire une école, par exemple. La nouvelle majorité a mis fin à un projet « grandiose » pour revenir à un budget sérieux, ce que la chambre régionale des comptes l'invitait à faire. Il rappelle que le plan de financement de la Maison des Cultures reposait en partie sur des ventes de terrains incertaines et des subventions hypothétiques. La Maison des Cultures était réalisable au prix d'un gel de tous les autres projets d'équipements et à la condition de recourir à un emprunt de 10 M€ ! » Le maire estime que la démonstration de Didier RIGAUD n'est pas valable.

Le maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui réagit aux propos tenus.

« Monsieur le Maire,

Laissez-moi vous dire quelques mots au sujet des orientations budgétaires que vous présentez ce soir. Vous allez répétant que notre commune souffre tout particulièrement des contraintes budgétaires qu'impose la baisse des subventions d'État. Les documents que nous avons sous les yeux montrent au contraire que cette baisse est largement compensée par l'évolution positive de la compensation franco-genevoise même si de récents choix que vous avez cautionnés nous priveront dans le futur d'une partie de ce qui devait nous revenir de droit.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que vous utilisez l'argument de la baisse des subventions d'Etat pour expliquer l'austérité que vous comptez imposer à notre commune. Elle se traduit dans vos orientations budgétaires par l'absence de certains investissements stratégiques à commencer par ceux qui devraient encourager le développement économique et culturel de notre cité. On remarquera par exemple que la question du cinéma qui préoccupe tant de Ferneysiens ne figure nulle part parmi les projets d'investissements soumis aujourd'hui au débat alors même que vous prétendez publiquement que la survie de cette institution vous tient à cœur.

C'est pour cette raison qu'il me semble possible d'affirmer que ces orientations budgétaires "bottent en touche" dans de nombreux domaines pourtant essentiels pour reprendre une expression venue tout droit d'un sport que vous avez pratiqué.

Elles traduisent à mon sens l'abandon d'une réelle ambition pour Ferney-Voltaire qui lui aurait permis de revitaliser le centre-ville en y attirant des projets porteurs. En matière d'investissement, on remarquera en effet que rien ou presque ne concerne notre cœur de ville. Ce sont les commerçants qui y développent leurs activités qui seront les premiers à en souffrir. La commune elle aussi en subira les conséquences faute de pouvoir engranger les nouvelles recettes fiscales que n'auraient pas manqué de générer une véritable stratégie de développement économique et culturelle en dehors des zones dont la dévolution à la CCPG est désormais actée. En réduisant de façon drastique les investissements de la commune, vous oubliez une règle économique de base : les investissements d'aujourd'hui ne représentent pas uniquement des coûts, ils sont avant tout la base des gains de demain.

Par ailleurs, je me permets d'ajouter que les documents qui nous sont fournis ne mettent pas en évidence certaines évolutions particulièrement préjudiciables à la commune dans le domaine financier et dont vous êtes en partie responsable en tant que membre de la majorité départementale. C'est d'autant plus problématique qu'elles ont des conséquences bien plus importantes que la baisse des subventions d'État. Je veux parler du manque à gagner que représente pour la commune la diminution de la part communale de la CFG de 60 à 55 % du montant total au profit de la communauté de communes du Pays de Gex. Faut-il en conclure que vous comptez sur une aide de la CCPG pour financer ce que vous ne souhaitez plus assumer à l'échelle de la commune ? Si c'est le cas ne

prenez-vous pas un risque démesuré en acceptant de priver la commune d'une partie de ses recettes fiscales sans avoir aucune garantie en retour pour notre commune et pour les projets que par ailleurs vous prétendez défendre ? Vous dites ne pas jouer aux dés avec l'argent des Ferneyiens. Je vous en félicite. En ce qui me concerne, il ne me semble pas acceptable de botter en touche au sujet de leur avenir. »

Le maire, qui a assisté à une réunion organisée par SPL à laquelle étaient conviés tous les acteurs économiques de la Poterie, précise que la ville et la SPL ont inscrit dans la ZAC, secteur Poterie, un chapitre sur l'installation d'un cinéma à des conditions acceptables pour le gérant actuel. L'économie n'a pas été oubliée : la zone de Bois Candide voit l'installation de nouveaux commerces et bientôt des créations d'emplois, le secteur de Carrefour Market est concerné par un projet de redynamisation commerciale. Quant au choix du Département de modifier la répartition de la CFG, les 150 000€ attribués à l'école Florian et les 108 000€ attribués au parking du Château visent des projets structurants. L'intérêt pour les Gessiens est de réaliser des investissements communs intercommunaux et non plus uniquement communaux. Le Département cible avec les communautés de communes du pays bellegardien et du Pays de Gex des infrastructures (voirie, social, santé, etc.).

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui reprend les propos du maire relatifs aux projections aléatoires de ventes foncières en constatant que le budget présente pourtant lui aussi des cessions aléatoires pour les terrains du Levant (2 M€) et du CTM actuel (3,5 M€). Le maire répond que les terrains du Levant concernent les deux villas du chemin de Collex (la commune attend que les permis de construire les concernant soient purgés pour réaliser la vente) et que la vente du terrain de l'actuel CTM viendra financer le nouveau CTM.

Le maire donne la parole à Etienne T'KINT DE ROODENBEKE qui reprend les propos de Jean-Loup KASTLER affirmant que la baisse de la DGF était compensée par une augmentation de la compensation genevoise. Etienne T'KINT DE ROODENBEKE estime que, « certes les camemberts montrent que les pourcentages baissent et augmentent, cependant la lecture des montants montre que la CFG augmente de 56 000€ mais que la DGF baisse de 250 000€ : il y a donc une perte effective de 200 000€ ! »

Le maire donne la parole à Géraldine SACCHI-HASSANEIN qui souhaite des données plus précises au sujet du soutien apporté par la commune au cinéma. Le maire répond que si ce n'est pas le rôle de la mairie de payer un cinéma ni d'investir dans un projet commercial, elle doit cependant aider le gérant, qui dispose de moyens financiers, à pouvoir investir dans des locaux avec des charges raisonnables. La ville entend accompagner le gérant afin que ce dernier puisse investir les lieux. Pierre-Marie PHILIPPS apporte des précisions : « le cinéma est l'un des membres appelés à étudier les dossiers de candidature (marché de construction du cinéma). Monsieur MARGUIN sera donc membre du jury d'attribution des lots. La SPL finance le renouvellement de la CDAC à hauteur de 75 000€. Il y a donc un vrai engagement à intégrer le cinéma dans la ZAC à la Poterie. »

Le maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui constate que c'est donc « via la SPL que le cinéma peut trouver une issue ». Il rappelle que « pour que certains projets puissent débiter ou commencer, il faut qu'il n'y ait pas de recours en particulier de nature foncière. En cas de recours, la solution proposée à M. MARGUIN pourra être reportée de plusieurs années. Il estime que là aussi « on botte en touche. » Le maire rappelle que la majorité municipale soutient M. MARGUIN et qu'il défendra personnellement son dossier en CDAC. L'enquête publique relative à la ZAC débutera le 8 février 2016, la SPL va s'engager à acquérir l'ensemble des terrains. Le projet global de la ZAC a reçu un avis favorable de la commission environnementale, un travail est fait sur les transports en commun. La majorité sera vigilante car la mairie, de concert avec la CCPG, instruira les dossiers d'urbanisme dans le cadre d'un PLU qui sera modifié dans cette zone. Un recours est bien sûr possible mais il faut se souvenir que le projet est communautaire, porté par le Département, la CCPG et par le préfet de l'Ain.

Jean-Loup KASTLER note que tous les terrains ne sont pas encore acquis. Il interroge la majorité sur la possibilité de réviser le PLU sur les zones marquées à 25% de logement social afin de les faire monter à 30%. Le maire précise que le PLU sera mis en conformité avec le projet de ZAC, conformément à la loi. Cette mise en conformité est demandée dans le cadre de l'enquête publique.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui précise que l'ancienne majorité avait prévu de vendre le terrain du CTM actuel à une coopérative d'habitants, donc à un prix très inférieur à celui indiqué. En ce qui concerne le budget, elle se félicite que la majorité n'ait pas baissé les subventions aux associations et qu'un agenda des événements mensuels soit à nouveau programmé. Elle note qu'un projet sur l'égalité hommes-femmes (pour un budget de 30 000€) a été programmé et souhaite avoir des précisions à ce sujet. Le maire estime que ce débat d'orientation budgétaire ne vise

pas à rentrer dans le détail des projets, ligne par ligne. Pierre-Marie PHILIPPS précise que l'enveloppe budgétaire consacrée à cette thématique est assez confortable. Une discussion avec les communes voisines, la CCPG, le Département, la Suisse et le Lycée-Collège est en cours. Le projet visera essentiellement expositions, cinéma, sport, théâtre, conférences, débats publics et débats dans le primaire et le secondaire. Certains événements s'inscriront également en politique de la ville. Ce projet démarrera aux alentours du 15 février par une exposition à la Maison Fusier mais, à ce jour, programme et budget doivent encore être affinés.

Christine FRANQUET note la création de plusieurs postes parmi le personnel, qu'en est-il ? Le maire répond qu'il apparaît nécessaire de renforcer les services techniques et le service financier.

Christine FRANQUET souhaite savoir si la majorité qui a inscrit au budget le parking du château prévoit de travailler sur l'allée (en particulier sur le quadruple alignement d'arbres qui est en très mauvais état). Le maire répond qu'il présentera au conseil municipal le projet de parking du château car ce sujet mérite une large concertation. Une Déclaration d'utilité publique (DUP) va être engagée en associant l'architecte des Bâtiments de France. Un expert forestier a analysé les arbres : l'ensemble de l'allée est dans un état phytosanitaire déplorable. L'allée du château sera transformée en allée piétonne. La question de la coupe des arbres avec de nouvelles plantations est à l'étude. Une négociation est en cours avec la famille propriétaire ainsi qu'avec l'agriculteur qui utilise ces terrains. L'objectif, en collaboration avec le Département, est de permettre à la nouvelle route latérale d'être la plus discrète possible. Il faudra également composer avec le passage à proximité du BHNS. Le maire exprime le souhait de voir le parking réalisé à l'ouverture du château, non seulement dans l'intérêt du château, mais aussi pour sécuriser l'école Saint-Vincent et permettre un accès piétonnier jusqu'à la route de Moëns, avec des pistes cyclables protégées.

Le maire donne la parole à Roger VONNER qui, à propos du message de Didier RIGAUD, tient à préciser que la minorité ne représente pas la moitié des Ferneyiens moins 19 personnes. Pierre-Marie PHILIPPS quant à lui répond à la problématique des horaires de commission Finances en donnant la liste des personnes présentes dans cette commission sous l'ancienne mandature : sur les sept dernières commissions, un seul membre présent (Didier RIGAUD) pour quatre séances, deux membres présents pour les 3 autres commissions. Il estime donc que Didier RIGAUD n'a aucune leçon à donner sur le choix de l'horaire.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui demande des explications au sujet de l'augmentation de 30% du coût des repas produits par la cuisine centrale. Roger VONNER lui répond que « Didier RIGAUD aurait dû lui apporter les précisions : le montage initial amenait à une augmentation (choix du prestataire, organisation, travaux initiés sous la présidence de Didier RIGAUD au SIVOM). La majorité a réussi à obtenir un consensus malgré l'augmentation des coûts des prestations. Le maire rappelle que le choix fait par le SIVOM et par l'ancienne majorité était d'augmenter la qualité (certains produits bio, circuits courts...). Etienne T'KINT de ROODENBEKE précise que le prix pour les familles n'a pas été modifié et que la qualité pouvait justifier cette augmentation de coût. La production dans une grande cuisine centrale éloignée ne revient pas forcément plus chère qu'une production locale. Jean-Loup KASTLER appelle l'assemblée à se pencher sur le coût d'un repas pour les familles. Il s'interroge sur le tarif social de la cantine à la lecture des prix proposés en fonction du quotient familial tel que pratiqué à l'échelle du SIVOM : à Ferney-Voltaire existent quatre strates alors qu'on en dénombre trois, partout ailleurs. De plus il note que les prix pratiqués pour les strates les plus basses sont au-dessus de la moyenne nationale et les tarifs sont moins chers que la moyenne nationale quand on arrive dans la strate supérieure. Par contre, il estime qu'une augmentation du coût pour une meilleure qualité ne lui pose aucun problème. Enfin, il estime au sujet de la représentativité de la minorité qu'il estime représenter 100% de la commune et souhaite au nom de ces 100% que ses remarques soient prises en compte. Etienne T'KINT de ROODENBEKE adhère à ce dernier propos (chaque élu représente la collectivité) par contre il s'inscrit en faux au sujet des propos tenus par Jean-Loup KASTLER concernant les tarifs cantine. « Les tarifs ont été harmonisés et toutes les communes du SIVOM sont soumises aux mêmes tranches. L'existence de quatre tranches est un choix de justice sociale : plus il y a de tranches et plus on peut adapter le tarif aux revenus de chacun ». Il précise qu'en matière de « comparaison nationale, il faut *raison garder*, chaque commune ayant des structures différentes ; Ferney-Voltaire a, par exemple, fait le choix d'assurer en cantine un encadrement élevé qui a un coût et cela doit entrer en ligne de compte. Il note également que la quatrième tranche a été créée en scindant la tranche la plus haute, abaissant légèrement les prix de la seconde tranche et augmentant les prix de la tranche la plus haute. On arrive à des coûts qui peuvent être importants, en particulier pour les familles nombreuses et ce n'est pas parce que ces familles sont 'riches' (mais qu'est-ce être riche dans le Pays de Gex vu le coût de la vie ?) qu'il faut forcément se dire qu'il faut les pressurer jusqu'à la moelle : on peut assurer un tarif raisonnable ! »

Le conseil municipal, après avoir débattu, prend acte de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget 2016, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, aux instructions budgétaires M14 et dans les conditions fixées par l'article 16 du règlement intérieur adopté par le conseil municipal.

4. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Université pour tous à l'occasion d'une conférence dans le cadre de la Saison Voltaire et du tricentenaire de la mort de Louis XIV.

Le maire donne la parole au rapporteur Christophe PAILLARD qui rappelle que dans le cadre de la Saison Voltaire, l'association Université pour tous a organisé le 17 novembre dernier une conférence exceptionnelle avec la participation de Mme Hélène Delalex, conservateur au Musée national de Versailles, au sujet du règne de Louis XIV.

Proposée dans le cadre de l'Orangerie du château de Voltaire, la conférence a permis de rendre mieux compte d'un règne que Voltaire fut parmi les premiers à réhabiliter dans l'un de ses plus célèbres ouvrages, Le Siècle de Louis XIV.

Le prix forfaitaire de la conférence s'est élevé à 350€. Pour information, une somme identique a été demandée pour la conférence de la veille proposée à l'Esplanade du Lac. Cette somme de correspond pas à des frais de repas, de logement ou de transports mais elle correspond uniquement à la prestation de 2h de la conférencière.

Après avis favorable de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 27 voix pour, 1 voix contre (COULON Alexandre) et 1 abstention (CLAVEL Matthieu), le versement d'une subvention exceptionnelle de 350€ à l'association Université pour tous; il s'engage, par 27 voix pour, 1 voix contre (COULON Alexandre) et 1 abstention (CLAVEL Matthieu), à inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif 2016.

5. Versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la programmation scolaire 2016 en faveur de l'association Les Musicales de Ferney.

Le maire donne la parole au rapporteur, Valérie MOUNY, qui rappelle que, comme chaque année, la municipalité s'apprête à offrir aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville des spectacles de sensibilisation aux pratiques culturelles, qu'il s'agisse de théâtre, de musique et de danse.

Etablie en partenariat avec les enseignants de la ville, la programmation proposée fait appel à plusieurs intervenants.

En février 2016, le spectacle « La vraie histoire des notes de musique », proposé par l'association Les Musicales de Ferney, a été choisi pour cinq représentations au théâtre Micromégas pour un montant total de 2 644 euros.

Afin de permettre le paiement des cachets correspondants engagés par l'association susdite, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de l'association Les Musicales de Ferney, d'une subvention exceptionnelle de 2 644 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

6. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis de l'orgue à l'occasion d'un concert dans le cadre de la Saison Voltaire.

Le maire donne la parole au rapporteur, Hélène DEVAUCHELLE, qui précise qu'à l'occasion du 250e anniversaire de la visite à Ferney-Voltaire de Leopold et Wolfgang Amadeus Mozart, les Amis de l'Orgue ont conçu un programme spécial dédié aux musiciens qui inspirèrent leurs œuvres.

Fixé au 31 janvier prochain, le concert proposé alternera des œuvres rares dues à Johann Heinrich Schmelzer, Heinrich Biber, Giovanni Prilui, Georg Muffat ou encore Giovanni Battista Bovicelli.

Ces œuvres seront interprétées par trois musiciens baroques de renommée internationale, Jean-Luc Ho (Orgue), Adrien Mabire (Cornet à bouquin) et Jérémie Papasergio (Basson baroque, flûte à bec, dulcian).

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui s'étonne qu'un concert dédié à Mozart ne programme pas ses œuvres. Christophe PAILLARD lui répond que les musiciens sont les héritiers de certains compositeurs qui les ont précédés et il est intéressant d'interpeler les inspireurs de Mozart.

Le maire donne la parole à Alexandre COULON qui constate que le concert sera payant et il s'interroge sur un éventuel gaspillage d'argent public. Le maire estime « que le choix culturel d'aider la programmation et l'accès à des tels œuvres et musiciens de qualité en période difficile où notre art de vivre et culture sont menacés, n'est pas un gaspillage d'argent public. De plus la somme allouée ne constitue pas un bénéfice pour l'association des Amis de l'Orgue qui font un travail remarquable toute l'année ; cette subvention payera uniquement le concert et les artistes. »

Le maire donne la parole à Etienne T'KINT de ROODENBEKE qui souhaite connaître le coût total de ce concert. Le maire lui répond que le coût d'organisation d'un tel concert avec la venue d'artistes de haut niveau prend en compte le transport, le logement et les cachets. Le maire transmettra à Alexandre COULON et Etienne T'KINT de ROODENBEKE le budget de l'association Les Amis de l'Orgue afin qu'ils constatent qu'il n'y a aucun bénéfice réalisé par l'association. Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que l'orgue du Temple de Ferney-Voltaire a été payé à 80% par une souscription populaire, par des Ferneysiens et personnes alentour. Alexandre COULON estime que les chiffres détaillés auraient dû pouvoir éclairer les membres du conseil avant le vote de la délibération accordant cette subvention. Le maire précise que ce concert a été programmé dans le cadre d'une Saison culturelle et inscrit au budget.

Afin d'aider l'association des Amis de l'Orgue à prendre en charge les cachets afférents, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne) et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de l'association Les Amis de l'orgue, d'une subvention exceptionnelle de 3500 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne) et 2 voix contre (CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

7. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'Office de tourisme du Pays de Voltaire.

Le maire donne la parole au rapporteur, Christophe PAILLARD, qui rappelle qu'au début de chaque exercice, la commune a pour habitude de verser une avance sur subvention à l'Office de Tourisme pour lui permettre d'assurer son fonctionnement dans l'attente du vote des subventions aux associations qui intervient généralement au printemps, juste après l'adoption du budget primitif.

Par courrier du 16 décembre 2015, l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire a sollicité une avance de 20 000€ afin de pouvoir honorer notamment le règlement des salaires et des charges de son personnel.

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé le 12 janvier 2015 le versement d'une avance de 20 000€ et voté, le 7 avril 2015, une subvention de 137 000€ au bénéfice de l'Office de Tourisme. Pour l'année 2016, la demande de subvention annuelle sollicitée par l'Office de Tourisme s'élève à 140 000€.

Le maire ajoute qu'à l'occasion des vœux de la municipalité, il a exprimé son inquiétude quant au devenir de l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire. Cet office est classé au premier rang des offices de l'Ain, il fait un grand travail d'animation et d'information. La prise de compétence des offices de Tourisme par la CCPG en 2017 pourrait priver la commune de certaines animations et du financement afférent. De concert avec les adjoints compétents, le maire annonce qu'il défendra l'Office de tourisme devant la CCPG. Christophe PAILLARD rappelle qu'un journal local du jour a fait paraître un article, sans doute promu par certaines personnalités politiques, faisant valoir que Divonne-les-Bains est la principale destination touristique, ce qui est totalement faux. Pierre-Marie PHILIPPS précise que Ferney-Voltaire collecte plus de nuitées/taxes de séjour que la commune de Divonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire, d'une avance sur subvention d'un montant de 20 000€, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

8. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Compagnie FOR.

Le maire donne la parole au rapporteur, Christophe PAILLARD, qui rappelle que la commune a aussi pour habitude de verser une avance sur subvention aux associations culturelles bénéficiant de conventions pluriannuelles.

La Compagnie FOR, qui anime le théâtre Le Châtelard, est de celles-ci et perçoit, suivant les termes de la convention bilatérale pluriannuelle qui la lie à la commune, une subvention annuelle de 105 000€.

Le maire donne la parole à Géraldine SACCHI-HASSANEIN qui réitère la question qu'elle a posée en commission Culture : « quel est le devenir de la Compagnie FOR avec l'implantation de la future médiathèque ? » Le maire annonce qu'il a reçu en fin d'année un courrier de Mme AUDEMARD posant cette question et qu'il vient de réceptionner le planning des travaux de la future médiathèque. Une discussion aura lieu avec Mme AUDEMARD mais il assure d'ores et déjà le respect par la commune de la convention en cours avec la Compagnie FOR. Certains espaces du nouveau bâtiment devront être mutualisés, le parking du Châtelard doit être réorganisé en raison des impératifs de la ZAC etc. ; le projet sera présenté très rapidement à Mme AUDEMARD, planning à l'appui.

Le maire donne la parole à Alexandre COULON qui souhaite connaître les raisons justifiant le versement de 45% de la subvention annuelle. Le maire répond que la subvention ne sera touchée qu'au mois de mai, il est donc nécessaire de verser une somme permettant à l'association de fonctionner.

Afin de permettre à l'association susdite d'engager les dépenses relatives à son activité, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de la Compagnie FOR, d'une avance sur subvention d'un montant de 50 000 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 28 voix pour et 1 abstention (COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

9. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Compagnie THALIE.

Le maire donne la parole au rapporteur, Christophe PAILLARD, qui rappelle que la commune a aussi pour habitude de verser une avance sur subvention à la Compagnie Thalie, laquelle anime la Comédie de Ferney et perçoit, suivant les termes de la convention bilatérale pluriannuelle la liant à la commune, une subvention annuelle de 38 000€.

Afin de permettre à l'association susdite d'engager les dépenses relatives à son activité, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le versement immédiat, au profit de la COMPAGNIE THALIE, d'une avance sur subvention d'un montant de 20 000€, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, à l'unanimité, le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

10. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de l'association Il était une fois une marionnette.

Le maire donne la parole au rapporteur, Christophe PAILLARD, qui rappelle que la commune a aussi pour habitude de verser une avance sur subvention à l'association Il était une fois une marionnette, laquelle anime le théâtre Micromégas et perçoit, suivant les termes de la convention bilatérale pluriannuelle qui la lie à la commune, une subvention annuelle de 15 000€.

Le maire demande à la Commission d'être vigilante quant à la programmation qui se doit d'être suffisamment étoffée pour répondre aux exigences de la convention signée entre la Ville et l'association. Christine FRANQUET appelle à ce que l'objectif assigné d'organiser des spectacles pour le jeune public au théâtre Micromégas, soit respecté.

Afin de permettre à l'association susdite d'engager les dépenses relatives à son activité, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 28 voix pour, 1 abstention (COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de l'association Il était une fois une marionnette, d'une avance sur subvention d'un montant de 7 500€, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 28 voix pour, 1 abstention (COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

11. Versement d'une avance sur subvention pour l'année 2016 en faveur de la Société Musicale.

Le maire donne la parole au rapporteur, Pierre-Marie PHILIPPS, qui rappelle que la commune a aussi pour habitude de verser une avance sur subvention à la Société de musique, plus ancienne association culturelle de Ferney-Voltaire, qui perçoit, suivant les termes de la convention bilatérale pluriannuelle qui la lie à la commune, une subvention annuelle de 24 000€.

Le maire précise que suite à l'effondrement du plafond, la salle attribuée à la Société de musique nécessitait des travaux. Sa réouverture est programmée pour le premier trimestre. Il ajoute que la salle de danse du conservatoire, au parquet trop glissant, sera aménagée de tapis pour éviter les chutes.

Le maire donne la parole à Géraldine SACCHI-HASSANEIN qui s'offusque du « montant de l'enveloppe globale de la Fête à Voltaire qui commence à devenir presque indécent, en particulier l'enveloppe de 50 000€ allouée au directeur artistique. » Elle s'interroge sur la possibilité d'organiser cette Fête en interne. Le maire constate que le budget de la Fête à Voltaire n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Le service culturel municipal n'étant pas très étoffé, peut-être faudrait-il plutôt « revoir le modèle » pour rendre cet événement encore plus populaire. Le maire annonce avoir demandé à son adjoint à la culture de parvenir à diminuer l'enveloppe budgétaire consacrée à cette manifestation. Christophe PAILLARD précise que « le directeur actuel de la Fête à Voltaire se rendra mardi 19 janvier en réunion d'exécutif afin d'annoncer ses projets. Il s'est engagé formellement à respecter le budget. » Géraldine SACCHI-HASSANEIN rappelle que « le service culturel a tissé des liens avec les acteurs locaux au fil des années et il a acquis de l'expérience. Elle appelle la majorité à une réflexion globale sur la nécessité de verser une telle enveloppe budgétaire à un directeur artistique et, si tel n'est pas le cas, de revoir la formule. » Christophe PAILLARD lui répond que « la mairie de Ferney-Voltaire sous le mandat actuel a retrouvé la direction générale de la Fête à Voltaire, direction qui avait été abandonnée précédemment à un directeur artistique. Le directeur artistique n'assure pas la direction générale mais il décline les thèmes que la mairie propose. Le service culturel n'a actuellement pas la capacité de décliner culturellement cet événement ; il faut être un homme/femme du milieu artistique du théâtre ou des arts de la rue pour pouvoir animer ce genre d'événements. Nous avons besoin de missionner une personne à cet effet. »

Pierre-Marie PHILIPPS rappelle que le premier budget de la Fête à Voltaire était de 60 000€. D'années en années, ce budget a enflé. En revanche, il ne faut pas se tromper sur l'enveloppe des 50 000€ qui ne concerne pas uniquement le salaire du directeur artistique (environ 10 000€) mais également le paiement des autres compagnies et la production des spectacles. Faire appel en interne aux agents signifie recruter du personnel supplémentaire, ce qui a également un coût.

Matthieu CLAVEL précise que le nom exact de l'association est *Société de musique* et non *Société musicale*.

Afin de permettre à l'association susdite d'engager les dépenses relatives à son activité, et après avis de la commission *Vie culturelle et rayonnement touristique* réunie le 4 janvier dernier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 27 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric, COULON Alexandre), le versement immédiat, au profit de la Société de musique, d'une avance sur subvention d'un montant de 12 000€, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante figurera au budget primitif 2016 et il autorise, par 27 voix pour et 2 abstentions (BECHIS Eric, COULON Alexandre), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

Le maire donne la parole à Thao TRAN DINH qui se félicite de la politique culturelle et des moyens que la municipalité lui alloue. Cependant il rappelle qu'il a toujours dénoncé la différence de voilure

financière entre la Culture et le Social. Il espère donc que les demandes sociales seront à leur tour traitées avec la même bienveillance. Le maire rejoint Thao TRAN DINH et il note qu'à l'occasion du marché de Noël, le domaine culturel et le domaine social ont été associés. Il souhaite bien sûr une répartition juste des subventions. Thao TRAN DINH soutient « les démarches culturelles qui permettent de fédérer la population et d'avoir une action sociale mais il n'en demeure pas moins que les actions purement sociales ont également besoin d'être financées ».

12. Reprise de compétence du SIVOM de la Valserine par la communauté de communes du Pays de Gex.

Le maire donne la parole au rapporteur, Pierre-Marie PHILIPPS, qui rappelle que lors de sa séance du 26 novembre 2015, le conseil communautaire a délibéré sur la reprise de la compétence du SIVOM de la Valserine qui a notamment à sa charge le golf de la Valserine.

Cette décision a été prise en exécution du projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) proposé par le Préfet de l'Ain sur la base des discussions en commission départementale de coopération intercommunale. Cette évolution s'inscrit dans la logique de la prise de compétence tourisme intervenue, pour le secteur de la Valserine, en février 2014 et de son extension en application de la loi NOTRe.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, cette décision du conseil communautaire a été notifiée aux mairies des communes membres. Les conseils municipaux disposent ensuite d'un délai de trois mois pour se prononcer. L'absence d'avis durant ce délai vaut avis favorable.

Le maire donne la parole à Etienne T'KINT DE ROODENBEKE qui souhaite savoir si cette reprise concerne la seule compétence du SIVOM de la Valserine. Cette compétence était unique, répond le maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la reprise de compétence du SIVOM de la Valserine par la communauté de communes du Pays de Gex.

13. Projet de convention liée au rejet des eaux pluviales et de nappe de l'hôtel F1 dans le réseau public.

Le maire donne la parole au rapporteur Christian ALLIOD qui rappelle qu'à plusieurs reprises, lors d'épisodes pluvieux de ces dernières années, l'hôtel F1 (anciennement Formule 1) a été inondé. L'enseigne projette de faire des travaux de génie civil pour, d'une part, améliorer l'évacuation de ses eaux pluviales et, d'autre part, créer un réseau de drainage tout autour du bâtiment. Les eaux en excès seront rejetées dans le réseau public sans pouvoir dépasser le débit de 10 litres par seconde et par hectare (contre 15l/s/ha proposé par le PLU), ce chiffre ayant été déterminé par l'ingénieur compétent de la CCPG.

Pour fixer les conditions techniques, administratives, financières et juridiques de ce projet, il y a lieu d'établir une convention entre les parties. Les clauses d'un projet de convention ont été définies en collaboration entre les services de la CCPG, de la mairie et du maître d'œuvre de l'enseigne F1.

Après avis favorable de la commission *Travaux et sécurité* réunie le 7 décembre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité (28 votants, PHILIPPS Pierre-Marie ayant quitté la salle), les termes de ce document et il autorise, à l'unanimité (28 votants, PHILIPPS Pierre-Marie ayant quitté la salle), le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention ci-annexée et tous documents s'y rapportant.

14. Adoption du marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Retour de Pierre-Marie PHILIPPS. Le maire donne la parole au rapporteur Chun-Jy LY qui précise que le marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux signé en 2011 s'est terminé en 2015. Un nouveau marché a été lancé le 27 octobre dernier selon la procédure adaptée de l'article 28 du code des marchés publics.

Deux demandes de dossier ont été faites mais une seule offre a été déposée en mairie, celle de l'entreprise Alpha Nettoyage de Cluses et titulaire du précédent marché.

Une comparaison avec son bordereau des prix de 2011, sans prendre en compte les nouveaux bâtiments du conservatoire et du centre de loisirs Florian, fait apparaître une augmentation des prix de 8,9% soit 2,2% par an. En prenant en compte les nouvelles surfaces vitrées du conservatoire et du

centre de loisirs Florian, soit une augmentation de 10,08% de la surface totale, l'augmentation totale s'élève à 17,35%.

Le montant total annuel de l'offre est de 22 655,23€HT soit 27 186,27€TTC. La durée du marché est de quatre ans prolongeables un an.

Les bâtiments concernés sont :

- la mairie et le Préau des Jardins,
- le conservatoire et les groupes scolaires Calas et Florian,
- la piscine et le bâtiment des associations,
- la maison Saint-Pierre,
- la salle du Levant.

Le maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui note que le rapport de la chambre régionale des comptes préconisait la mutualisation de certaines dépenses à l'échelle du SIVOM. Il s'interroge sur la possibilité de gérer en commun, à l'échelle des communes, le nettoyage des vitres. Le maire n'est pas opposé à cette option et rappelle les groupements de commandes déjà réalisés avec les collectivités du SIVOM. Ces mutualisations s'inscrivent dans le rapprochement progressif des trois communes qui pourrait, un jour, déboucher sur une fusion que le maire appelle de ses vœux. La question des nouvelles mutualisations possibles sera débattue au sein SIVOM.

Jean-Loup KASTLER suggère, dans la perspective de mutualiser les actions, le personnel ou les achats, de disposer aussi des données financières (bases d'imposition etc.) des communes voisines.

La commission *Travaux et sécurité* réunie le 7 décembre 2015 ayant émis un avis favorable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'offre de nettoyage des vitres des bâtiments communaux d'Alpha Nettoyage. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou un adjoint délégué à signer le marché et tous documents s'y rapportant.

15. Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'un système de vidéo protection.

Le maire donne la parole au rapporteur, Chun-Jy LY, qui rappelle que conformément à l'engagement qu'elle a pris, la municipalité va procéder à la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune. Pour cela, il rappelle qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet spécialisé Thévenet Consultants.

Un cahier des charges a ainsi été dressé pour la pose de caméras aux divers points stratégiques de la ville ainsi que pour l'équipement d'une salle technique de contrôle. L'ensemble a été réalisé conformément aux attentes des services compétents de la gendarmerie.

Avec une ligne de 250 000€ inscrite au budget 2015 reportée en 2016 en restes à réaliser, une consultation a été lancée le 2 octobre dernier dans le cadre des marchés passés selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Quatre entreprises ont déposé une offre. Le cabinet Thévenet en a fait l'analyse détaillée en notant 70 éléments d'appréciation répartis en quatre ensembles : Adéquation technique : 52 notes ; moyens humains et matériel : 6 notes ; organisation phasage : 10 notes ; prix : 2 notes (infrastructure et matériel).

La fibre optique n'arrivant pas encore à tous les sites intéressants, l'analyse donne le tableau de classement suivant pour une première tranche ferme sur les sites éligibles :

10 caméras couvrant les secteurs de l'arrivée en ville depuis Prévessin-Moëns, du parc de l'abbé Boisson, du parking du Centre, de la Grand' Rue, de la salle du Levant, du cinéma et de l'école intercommunale.

	Technique	Prix	Total	Classement
	60%	40%	100%	
SDEL	58.04	36.27	94.31	1
SERPOLLET	55.14	29.45	84.59	3
SETELEN	44.44	36.87	81.31	4
SPIE	58.37	33.76	92.13	2

Le maire informe l'assemblée que le plan d'implantation des caméras à des lieux stratégiques de la ville, correspondant aux attentes de la police et de la gendarmerie, a été validé par le service de sécurité de la gendarmerie.

Le maire donne la parole à Jean-Loup KASTLER qui estime que « le premier lieu où la police et les citoyens doivent pouvoir organiser une vidéosurveillance est le conseil municipal. On a tout intérêt à permettre aux citoyens (électeurs et habitants de la commune de Ferney) d'entendre ce qui se dit en leur nom au sein de ce conseil. Certains d'entre vous avaient fixé une barre limite à 50 visionnages d'enregistrement intégral de conseils municipaux alors que ces derniers sont vus par une soixantaine de personnes. L'argent public consacré à la vidéosurveillance dans les rues peut également être utilisé pour une vidéo en salle du conseil. » Le maire rappelle que la vidéo protection enregistre les images mais pas les sons. L'enregistrement intégral des conseils est déjà en place dans certaines collectivités territoriales, avec des systèmes parfois relativement onéreux permettant de zoomer sur l'orateur. Cette problématique sera intégrée à la réflexion plus globale sur le réaménagement de la salle du conseil qui devient urgent et pourrait être budgétisé dès 2016.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui souhaite connaître le planning d'installation et les emplacements exacts des caméras. Chun-Jy LY rappelle que le dossier était consultable auprès du service technique. Il précise que dix points d'implantation sont prévus mais qu'il est nécessaire de ne pas décrire leur emplacement exact pour des raisons de sécurité. La majorité des propriétaires privés concernés a été contactée et a donné son accord de principe. Le maire ajoute que la difficulté est d'obtenir le raccordement à la fibre, à la fois pour la vidéo protection mais également pour les entreprises et les habitants.

Après analyse des offres de fourniture et de pose d'un système de vidéo protection et avis des membres de la commission *Travaux et sécurité* réunie le 7 décembre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient, par 21 voix pour, 2 voix contre (FRANQUET Christine, Didier RIGAUD par procuration) et 6 abstentions (BECHIS Eric, KASTLER Jean-Loup, MEYLAN François par procuration, M. TRAN DINH Thao, Mme EL JAOUHARI Fadma par procuration, Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine) l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise SDEL pour un montant de 135 911,87 € HT.

Le conseil municipal autorise, par 21 voix pour, 2 voix contre (FRANQUET Christine, Didier RIGAUD par procuration) et 6 abstentions (BECHIS Eric, KASTLER Jean-Loup, MEYLAN François par procuration, M. TRAN DINH Thao, Mme EL JAOUHARI Fadma par procuration, Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine) le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce marché et tous documents s'y rapportant.

16. Prorogation de la délégation du service animation des 11-17 ans à l'ADSEA par avenant.

Le maire donne la parole au rapporteur, Valérie MOUNY, qui rappelle que, lors de sa séance du 8 janvier 2013, le conseil municipal a approuvé le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'ADSEA (association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte de l'Ain) comme délégataire du service d'animation des 11-17 ans et d'autoriser le maire à signer avec cette association la convention définissant les conditions de délégation de la gestion de ce service. Cette délégation signée pour 3 ans devait s'achever le 29 février 2016.

Or, suite aux remarques de la chambre régionale des comptes, il apparaît que la commune serait fondée à passer par la procédure du marché public pour cette prestation au lieu de celle de la délégation. En effet, le risque d'exploitation de cette délégation est supporté par la commune qui compense les variations de recettes par l'ajustement de sa subvention.

Ainsi, afin d'une part de pouvoir mettre en place cette procédure de marché public (dont le choix du titulaire sera par ailleurs soumis au conseil municipal) et d'autre part d'assurer la continuité de ce service public, il est nécessaire de proroger cette convention selon les articles L 1411-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, proroge, jusqu'au 30 avril 2016, à l'unanimité (Matthieu CLAVEL ayant quitté la salle) et par avenant, la convention de délégation du service animation des 11-17 ans à l'ADSEA ; il autorise, à l'unanimité (Matthieu CLAVEL ayant quitté la salle), le Maire à signer cet avenant de prorogation et tous documents s'y rapportant.

Retour de Matthieu CLAVEL.

17. Questions diverses.

Questions orales du mois de janvier 2016 :

1. *Ma question portera sur le BHNS (Eric Bechis)*

Le maire rappelle à Eric BECHIS l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal qui prévoit que les conseillers *ont le droit de poser des questions orales*. Il note que la « question » d'Eric BECHIS était vague et imprécise.

Eric BECHIS développe sa question en demandant au maire s'il compte se conformer au programme de campagne électorale 2014 au sujet du BHNS, rappelant qu'il était contre « l'autoroute urbaine qui coupera la ville en deux et le développement accéléré du Pays de Gex ». Pour Eric BECHIS, de nombreux citoyens qui ont voté pour la liste *Ferney-Voltaire Valeurs communes* car ils ne souhaitaient pas le BHNS, ne comprennent pas ce revirement. Le maire répond qu'il s'est « engagé à travailler mètre par mètre à ce sujet. Il précise qu'il n'a, « à aucun moment, exprimé son opposition au transport collectif. La coupure de la ville impactera la ville mais l'action de la municipalité vise à modérer l'impact d'un tel projet ».

2. *Serait-il possible que la municipalité se dote d'un logiciel permettant la retranscription partielle ou totale des débats afin de soulager les agents en charge de cette mission ? (Jean-Loup KASTLER)*

Le maire précise qu'un test avait été réalisé dans le passé et que la retranscription de débats à plusieurs voix n'était pas probante avec les logiciels de l'époque. De nouveaux tests vont être réalisés, un kit de retranscription avec pédale va également être acquis dans les prochains jours afin de faciliter le travail du service concerné. Le maire est favorable à une retranscription la plus rapide possible. Le maire et Christophe PAILLARD félicitent le service pour son travail de retranscription et de rédaction.

3. *Serait-il possible de proposer des arrêts à la demande pour les Noctambus si cela n'existe pas déjà ? (Jean-Loup KASTLER)*

Le maire répond que le service Noctambus est assuré par une association. Le chauffeur est assez souple face aux demandes des passagers. La demande de Jean-Loup KASTLER sera adressée à l'association.

4. *Comment se fait-il que le dernier Ferney Magazine comprenne autant de coquilles si on le compare aux numéros précédents? (Jean-Loup KASTLER)*

Matthieu CLAVEL précise que la personne embauchée en qualité de correctrice-relectrice n'a pas donné le résultat escompté. Une autre personne la remplacera très bientôt. Jean-Loup KASTLER ajoute que c'est l'image de la commune qui est en jeu.

5. *Quels sont les membres du comité de pilotage annoncé lors du dernier conseil municipal et confirmé dans sa composition lors de l'exécutif du 15 décembre? (Christine FRANQUET)*

Le maire énumère la liste des membres du comité de pilotage du projet de Médiathèque: Mme Unal, M. LY, M. Philipps, M. Clavel, Mme Sacchi-Hassanein, Mme Ducret (service technique) et M. Brown (extérieur).

6. *Quelle communication pour les PV de commissions ?*

Si le circuit de rédaction et validation des PV de commissions peut paraître long, il n'en reste pas moins que tous les PV sont diffusés à l'ensemble du conseil municipal. Si un conseiller constate un oubli de transmission, cela doit être signalé à l'exécutif.

Le maire donne la parole à Géraldine SACCHI-HASSANEIN qui souhaite que les convocations au conseil municipal soient envoyées par courriel ou éventuellement doubler l'envoi postal par un envoi électronique. Le maire constate que les dysfonctionnements de la Poste sont une véritable préoccupation pour tous, citoyens, entreprises et collectivités. Député, Département, CCPG et mairies sont mobilisés ; le directeur de la Poste sera interpellé à ce sujet.

Pour information, le projet de délocalisation de la trésorerie de Ferney-Voltaire vers Gex a donné lieu à l'envoi d'une lettre commune par les maires du SIVOM ainsi que par les maires de l'ancien arrondissement. Apparemment aucune décision irrévocable n'a été prise à ce jour. Le dossier serait remonté pour arbitrage jusqu'au Premier Ministre.

7. *Lors des élections régionales des 6 et 13 décembre derniers, il a été nécessaire de faire appel à des agents municipaux pour tenir certains bureaux de votes. Or la tenue des bureaux de votes fait partie, comme l'a rappelé le Conseil d'Etat en 2012, des obligations légales des conseillers municipaux.*

Partant de ce double constat, ma question est double :

Quel a été le coût pour la commune de l'emploi de personnel municipal pour tenir des bureaux de vote. Que comptez-vous faire, monsieur le maire, pour qu'à l'avenir chacun dans cette assemblée assume ses obligations légales, si ce n'est morales ? (Etienne T'KINT de ROODENBEKE)

Le maire rappelle que les élus qui ne remplissent pas leurs obligations peuvent être considérés comme démissionnaires. En l'espèce, certains élus se sont excusés, d'autres pas. Le coût de l'élection, en nombre d'heures : 26,5h (agents assesseurs / scrutateurs) et 138h (agents administratifs). Le coût financier : 602€ pour les premiers et 3 940€ pour les seconds.

A la question d'Eric BECHIS, Etienne T'KINT de ROODENBEKE répond que si le maire demande à un conseiller de tenir un bureau de vote et que l'élu refuse de participer sans motif valable, ce dernier peut être considéré comme démissionnaire.

Le maire annonce les évènements à venir :

- 13 janvier 2016: conseil municipal des jeunes
- 17 janvier 2016: repas des seniors (Levant)
- 25 janvier 2016: réunion d'information sur le projet de ZAC (Levant)

C u l t u r e :

- 15 et 16 janvier 2016: *Le Horla* d'après l'œuvre de Maupassant, Comédie de Ferney ;
- 16 et 17 janvier 2016: *Fargoville, négociant en mystères* », spectacle Théâtre Micromegas ;
- 17 janvier 2016: concert du nouvel An revisité, société de musique de Ferney-Voltaire, salle Gaston Laverrière - Prévessin-Moëns ;
- 22 janvier 2016: Cercle du livre, Bibliothèque pour tous propose une rencontre autour de *Boussole* de Mathias Enard prix Goncourt 2015 ;
- 22 au 24 janvier 2016 : *Guerre*, pièce de Lars Noren, Théâtre Le Châtelard ;
- 28 janvier au 16 février 2016: *Intonaci*, exposition du peintre Alain Jomard, Maison Fusier ;
- 29 janvier 2016: audition de piano, prestations publiques des élèves du professeur Anne Lydia Villegas au conservatoire ;
- 30 janvier 2016: *Con sabor latino* : diner-show pour le 20^{ème} anniversaire d'Encuentro de dos mundos – salle du Levant ;
- 31 janvier 2016: *Aux origines de l'aimé des dieux*, organisé par Les Amis de l'orgue, Temple.

DECISIONS DU MAIRE des mois de DECEMBRE 2015

prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

Décision municipale n°074 - 2015 Du 1^{er} décembre 2015

Considérant la volonté de la municipalité d'autoriser l'occupation privative du domaine public du centre nautique aux fins de mise à disposition d'articles de natation, considérant la proposition de la société TOPSEC EQUIPEMENTS sise 19 rue de la Baignade 94 400 Vitry-sur-Seine d'installer et exploiter un distributeur automatique d'articles de natation, par la présente décision, la ville de Ferney-Voltaire accepte les termes de la convention à passer avec la société TOPSEC EQUIPEMENTS fixant les conditions d'occupation privative du domaine public pour la mise en place d'un distributeur automatique d'articles de natation. Cette occupation est concédée à titre précaire et révocable. Le lieu où est installé le distributeur est affecté aux seules fins de la vente d'articles de natation. La convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable, par tacite reconduction 1 fois pour une durée de 2 ans. La convention entre en vigueur à la date de notification de l'engagement à la société TOPSEC EQUIPEMENTS. La société TOPSEC EQUIPEMENTS s'engage à régler à la ville chaque année, 10% HT du chiffre d'affaires qu'elle aura réalisé sur la vente des produits.

Décision municipale n°075 - 2015

Du 8 décembre 2015

Considérant la volonté de la municipalité de répondre à la demande de la CCPG qui, ayant fait le choix de remplacer à moyen terme les compteurs d'eau mécaniques par des compteurs d'eau électroniques permettant la télé-relève, a souhaité disposer de bâtiments suffisamment hauts pour recevoir des antennes relais, considérant la volonté de la municipalité d'autoriser la mise à disposition du domaine public de l'hôtel de ville aux fins d'hébergement d'équipements techniques (antenne de réception et de signal, sans émissions d'ondes), considérant la proposition de la société SIGFOX sise 19 rue de la Baignade 94 400 Vitry-sur-Seine d'implanter les équipements techniques nécessaires à son activité, par la présente décision, la ville de Ferney-Voltaire accepte les termes du contrat d'hébergement à passer avec la société SIGFOX fixant les conditions de mise à disposition d'un espace situé dans le bâtiment de l'hôtel de ville de Ferney-Voltaire sis avenue Voltaire – BP 149 – 01216 Ferney-Voltaire et permettant à la société SIGFOX d'implanter (installer, entretenir, mettre à jour etc.) les équipements techniques nécessaires à son activité. Le contrat d'hébergement est signé pour une durée de 12 ans. Il est renouvelable, par tacite reconduction, par période successives de 1 an. Le contrat entre en vigueur à la date de signature par les parties. La société SIGFOX s'engage à régler à la ville chaque année une redevance forfaitaire de 100€ TTC. A cette somme sera ajoutée la somme forfaitaire et annuelle de 50€ TTC à titre de dédommagement pour la consommation électrique des équipements SIGFOX.

Décision municipale n°076 - 2015

Du 8 décembre 2015

Considérant la volonté municipale d'harmoniser le contenu et la rédaction du journal municipal et de recourir à un prestataire de service qui aura pour tâche de relire les épreuves, apporter des corrections orthographiques, grammaticales, typographiques et de ponctuation ainsi que proposer des reformulations, vu lancement d'une procédure MAPA publiée le 17 novembre 2015 et les résultats de cette procédure et considérant la proposition de l'entreprise Les Mots de Maud de Mme MAUD FOUCAUT, sise Lotissement Le Châtelard, 187 route de naz-dessus, 01170 ECHENEVEX, l'offre de l'entreprise Les Mots de Maud de Mme Maud FOUCAUT est retenue pour assurer la relecture et correction du journal municipal de la ville de Ferney-Voltaire.

Le montant total de la prestation est de :

- Forfait pour la correction de 18 pages : 12€ par page TTC = 216 €
- Forfait pour la correction de 22 pages : 11€ par page TTC = 242 €
- Forfait en cas de dépassement du nombre de pages : 13€ TTC par page supplémentaire

Le détail de l'offre est annexé à la présente décision.

Décision municipale n°077 - 2015

Du 8 décembre 2015

Considérant le contrat de ville et les actions en découlant, considérant la demande de local, présentée par Monsieur Rémy CORCELLE, Président de l'association DIRE (n° Siret 410467708 00013), domiciliée à la mairie de Thoiry, considérant la volonté de la municipalité de favoriser une action d'accueil, de rencontre, d'échange, d'entraide mutuelle et de transmission des valeurs de respect, d'égalité et de coopération entre les membres d'une même famille, considérant la volonté de mettre en place, avec l'association DIRE, une convention de mise à disposition à titre gratuit de local communal aux fins de réalisation de son action de soutien à la parentalité, par convention, la ville de Ferney-Voltaire met à la disposition de l'association DIRE représentée par son Président, Rémy CORCELLE, une salle de classe de l'école Florian afin que puissent y être réalisés des ateliers parentaux, lieux de prévention primaire précoce qui offrent aux parents un espace de réflexion et de travail sur l'exercice de la parentalité au sein de leur famille. La mise à disposition de cette salle est autorisée pour la période de novembre 2015 à mars 2016 inclus, pour la réalisation de 7 ateliers. Les autres conditions de cette mise à disposition figurent dans la convention signée par les deux parties et jointe à la décision. La présente convention est conclue pour une durée de 5 mois. Elle prend effet au jour de sa signature et se renouvelle de manière expresse.

Décision municipale n°078 - 2015

Du 8 décembre 2015

Considérant la demande de renouvellement de convention de mise à disposition de locaux présentée par les établissements «Les paniers de Cécile » (représenté par Mme Cécile DEVESA) dont l'activité est la vente de fruits, activité domiciliée 83, chemin de la Rochette – 01 260 Champagne-en-Valromey, et « Les paniers de Mathieu » (représenté par M. Mathieu GROS), dont l'activité est la vente de légumes et volailles, activité domiciliée 29, route du barrage – 39 260 Lect, considérant la volonté municipale, après accord des parties, d'aligner les tarifs de mise à disposition sur les tarifs appliqués aux commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire de Ferney-Voltaire et après avis favorable de la commission Finances et économie locale réunie le 18 novembre 2015, et de

l'exécutif municipal réuni le 24 novembre 2015, par convention, la ville de Ferney-Voltaire approuve la convention de mise à la disposition des établissements «Les paniers de Cécile » et « Les paniers de Mathieu », à titre onéreux, de locaux situés « Salles des Jardins » (comprenant la salle du Préau, la pièce de rangement et les toilettes), avenue Voltaire, pour la distribution de paniers « Bio » hebdomadaires à leurs abonnés. Cette mise à disposition est destinée à la distribution de paniers de fruits et légumes, les vendredis, de 17h à 21h, exclusivement. La présente convention de location est consentie et acceptée aux prix, charges et conditions suivants : le jour de la signature de la présente convention, le montant du loyer annuel est fixé à 980€ charges comprises (35 distributions à 28€ sur la base de 10 mètres linéaires à 2,80 le ml). Loyer et charges sont payables d'avance et en totalité le jour de la signature de la présente convention. La durée de la convention est de 1 an à compter du 1er janvier 2016 (pour une utilisation de mai à novembre).

Décision municipale n°079 - 2015
Du 17 décembre 2015

Considérant les propositions formulées par la commission *Finances et économie locale* le 17 décembre 2015, par la présente décision sont fixés les tarifs communaux 2016 figurant en annexe de la présente décision. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Décision municipale n°080 - 2015
Du 29 décembre 2015

Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération des agents territoriaux, représente un réel frein à leur venue et leur installation, considérant que la ville dispose d'un appartement meublé F2 de 51m² avec salon, cuisine et chambre, bâtiment Grange Prada, situé 24 bis rue de Meyrin à Ferney-Voltaire, considérant la demande de M. Sébastien EGUILEOR, agent technique du SIVOM de l'Est Gessien et considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015, la commune accepte de louer à M. Sébastien EGUILEOR, un appartement meublé F2 de 51m² avec salon, cuisine et chambre, bâtiment Grange Prada, situé 24 bis rue de Meyrin. Le contrat de location à titre précaire est établi du 4 janvier 2016 au 4 mars 2016. Un exemplaire du contrat est annexé à la présente décision.
Montant loyer mensuel : 306€ TTC (51m² X 6€), charges 85€. Total : 391€

La séance est levée à 23h10.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 2 février 2016 à 20h30.